



DEPARTEMENT
de la
HAUTE-MARNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance ordinaire du 12 avril 2024



REF : 2024 / 044

Nombre effectif et légal
des Membres du Conseil
Municipal : 23

Nombre des Membres en
exercice : 23

Nombre des Membres
présents à la séance : 16

Nombre des votants
(présents + pouvoirs) : 23

L'an deux mil vingt-quatre, le 12 du mois d'avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la ville de JOINVILLE, assemblé en son lieu ordinaire - salle du Conseil Municipal en Mairie -, sous la présidence de M. Bertrand OLLIVIER, Maire, pour la tenue de la session ordinaire, en suite de la convocation faite par M. le Maire de ladite ville le 8 avril 2024.

Présents : M. OLLIVIER - Mme JEAN DIT PANNEL - M. LAMBERT - Mme DI TULLIO - M. FLEURIGEON - M. MULLER - Mme HERAULT - M. ROZE - Mme HUMBLOT - M. NIVELAIS - Mme ROBERT - Mme MARQUELET - M. NEVEU - Mme PRATBERNON - M. MATTERA - Mme PATIN.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer

Absents excusés :

M. BOZETTI avait donné pouvoir à Mme JEAN DIT PANNEL

Mme FION avait donné pouvoir à Mme HUMBLOT

M. TAILLANDIER avait donné pouvoir à M. LAMBERT

M. VIALANEIX avait donné pouvoir à Mme HERAULT

Mme CHOMPRET avait donné pouvoir à Mme ROBERT

Mme BRINGAND avait donné pouvoir à M. ROZE

M. LEGENDRE avait donné pouvoir à M. OLLIVIER

Absents : NEANT

Mesdames HERAULT et PATIN ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaires de séance qu'elles ont acceptées.

OBJET : FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX 2024

Monsieur Michel LAMBERT, adjoint au Maire, informe les membres du Conseil Municipal que Monsieur le Préfet de la Haute-Marne a adressé l'état de notification des bases d'imposition prévisionnelles pour 2024,

Après avis de la Commission des Finances qui s'est tenue le 3 avril 2024, et compte tenu de la notification des bases par les services fiscaux et du produit nécessaire à l'équilibre du budget,

Monsieur Michel LAMBERT, adjoint au Maire, propose aux membres du Conseil Municipal que la commune opte pour un maintien des taux en 2024 avec prise en compte des taux de référence 2024 liés à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales :

	Taux 2020	Taux 2021	Taux 2022	Taux 2023	Taux 2024
Taxe d'habitation (sur résidences secondaires)	12,82 %	-	-	12,82 %	12,82 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	27,52 %	27,52 %	51,46 % (*)	51,46 % (*)	51,46 % (*)
Taxe foncière sur les propriétés non-bâties	36,35 %	36,35 %	36,35 %	36,35 %	36,35 %

(*) : Dont le taux TFB départemental est de 23,94 %

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

- ② **De maintenir** les taux communaux avec prise en compte des taux de référence 2024 liés à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Le Maire de JOINVILLE, Bertrand OLLIVIER

